



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021

Date de la convocation :
07 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :
07 Juin 2021

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, M. Michael HONORE, Mme Virginie MARTEL, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 2

Excusés : Mme Cindy QUESTE, M. Serge HERMANT.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : Mme Cindy QUESTE pouvoir à M. Romain DRUMÉZ, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Remplacement d'un conseiller municipal pour le Conseil des Droits et Devoirs des Familles

Suite à la démission de Monsieur Ludovic DECOCQ, conseiller municipal, il convient de le remplacer pour le Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

Vu la délibération 2020.15.06.15 du 15 juin 2020, désignant les représentants de la commune pour le C.D.D.F.

Vu le courrier reçu le 10 mars 2021 par lequel Monsieur Ludovic DECOCQ fait part de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal ;

Considérant que Monsieur Ludovic DECOCQ avait été désigné pour siéger en qualité de représentant de la ville, en tant que membre de l'opposition au sein du C.D.D.F, il convient de remplacer Monsieur DECOCQ.

Le C.D.D.F. a pour objectifs de :

- Venir en aide aux parents de mineurs en difficultés,
- Responsabiliser les parents,
- Restaurer l'autorité parentale et le respect des valeurs de la République.

La composition du C.D.D.F. est la suivante :

Pour l'Etat :

- le Préfet ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de la cohésion sociale ou son représentant ;
- le Directeur Académique des services de l'Education Nationale ou son représentant ;

Pour le Conseil Départemental :

- M. le Président du Conseil Départemental ou son représentant ;

Pour la ville :

- le Maire ;
- 3 élus de la majorité ;
- 1 élu de l'opposition ;

Les représentants de la commune pour le C.D.D.F. sont :

- M. Laurent POISSANT, Maire ;
- Mme Anne-Marie DUHAMEL ;
- M. Jean-Pierre COCQUELLE ;
- M. Joël OUVRY ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre et 0 abstention).

Est élu Monsieur Jean-Claude BRUNELLE en remplacement de Monsieur Ludovic DECOCQ pour la C.D.D.F ;

Les représentants de la commune pour le CDDF sont :

- M. Laurent POISSANT, Maire ;
- Mme Anne-Marie DUHAMEL ;
- M. Jean-Pierre COCQUELLE ;
- M. Joël OUVRY ;
- M. Jean-Claude BRUNELLE ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant